

Compte rendu du Conseil Municipal du 21 Avril 2016

Présents : Annie Boulain, Danièle Castera, Danièle Degos, Thierry Guillot, Eric Labaste, Roger Larrodé, Patrice Laulom, Nathalie Marimpouy, Thomas Peyres, Christelle Pouyanné, Josette Preuilho, Pierre Vendrios

Excusés : Alain Chasseur, Jean Pierre Laudinet, Sophie Robert

Procuration : Sophie Robert à Roger Larrodé

Secrétaire de séance : Nathalie Marimpouy

1/ Compte Rendu des Commissions

Commission voirie :

La vérification des panneaux de signalisation de la commune est en cours.

Le programme voirie 2016 est arrêté par la Communauté des Communes.

Voies concernées : Route de Haut bordes, Chemin St Ayan, Voie de Menautat, voie de l'école, route de l'église,

Commission fleurissement :

- Une réflexion est menée sur l'aménagement des abords du Fronton Place Libre.
- Travaux en cours :
Aménagement de l'aire de jeux derrière la salle des associations et du site où sera placée l'œuvre de Monsieur Bonnefond.

La commission communication travaille sur le projet de panneau d'information de la commune.

2/ Validation des devis en cours

Suite au vote du budget 2016, Monsieur le Maire propose de valider les devis suivants :

- **Accessibilité et mise aux normes** : création de places de parking adaptées aux personnes handicapées : Mur à Gauche et salle des associations (2 places) ; Salle Labadie, Ormeau, agence postale, bibliothèque et Mairie (2 places) ; Eglise (1 place) ; Supérette, Salon de Coiffure, Esthéticienne (2 places)

Le devis de l'entreprise Chelle Signalisation à St Paul Les Dax pour un montant de **2 407,50 € HT et 2889. 00 TTC** validé par l'ensemble du conseil.

- **Aménagement du trottoir vers le cimetière** :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que 3 entreprises ont été consultées :

- ATPSO pour un montant de 11 948,00 € HT
- DHBTP pour un montant de 14 318,00 € HT
- VELO FRERES pour un montant de 13 402,00 € HT

L'ensemble du conseil valide le devis de la société ATPSO pour un montant de **11 948,00 € HT et 14 337. 60 TTC**.

- **Alarme secrétariat de Mairie**

Le devis de la société PROMAT INCENDIE pour un montant de **2 137,20 € HT et 2564. 64 € TTC** est validé par l'ensemble du conseil.

- **Toiture de la boulangerie**

Monsieur le Maire communique au conseil municipal le devis la société EUROBOIS pour un montant de 20 960. 59 HT qui avait été demandé pour l'élaboration du budget.

Le conseil municipal décide surseoir à toute décision dans l'attente de devis comparatifs.

3/ Demande de subvention Agence de l'Eau Adour Garonne acquisition désherbeur thermique

Afin d'atteindre son objectif « zéro phyto », la commune doit faire l'acquisition d'une désherbeuse à eau chaude.

Ce type de matériel représente un coût HT de 13 900. 00 € et 16 680. 00 € TTC susceptible d'être subventionné par l'Agence de l'Eau Adour Garonne à hauteur de 70%.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel suivant :

Désherbeuse eau chaude type Alterno EC 600	13 900. 00 HT
Subvention Agence de l'Eau	9 730. 00
Reste à charge de la Commune	4 170. 00

Après avoir communiqué les caractéristiques de la machine, Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur cette opération. Adoptée à l'unanimité.

4/Demande de subvention au titre des amendes de police

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de solliciter une subvention au Conseil Départemental dans le cadre de la répartition des amendes de police pour les travaux de sécurisation à l'entrée nord de l'agglomération, sur la RD6.

Nature des travaux : création de trottoirs desservant le cimetière.

Montant des travaux : 11 948. 00 € HT

Adopté à l'unanimité.

5/FEC 2016

Comme évoqué lors de la réunion du conseil en date du 30 mars 2016, Monsieur le Maire propose de surseoir à l'enveloppe 2016. Le conseil valide cette décision à l'unanimité.

6/Hangar communal – CUMA

Monsieur le Maire fait l'historique de la construction de ces bâtiments et fait le constat de leur utilisation totale par la Commune. Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire de contacter le propriétaire riverain en vue de négocier l'acquisition par la commune d'une partie du terrain qui jouxte la partie communale.

7/Charte de gouvernance élaboration du PLU de la CCPO

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du transfert de la compétence du PLUI à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe, celle-ci a délibéré en date du 1^{er} mars 2016 afin d'approuver la charte de gouvernance, qui définit les modalités de collaboration entre les communes et la Communauté de Communes et qui a fait l'objet d'un travail en concertation avec les communes.

Il revient maintenant à chaque commune de délibérer sur l'approbation de cette charte annexée à la présente délibération, d'autoriser Monsieur le Maire à la signer et de nommer un délégué titulaire et un suppléant au comité de pilotage (COPIL) pour l'élaboration du PLUI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLU de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte.

DECIDE de nommer au comité de pilotage (COPIL) pour l'élaboration du PLUI :

- Monsieur Roger Larrodé, délégué titulaire
- Monsieur Thierry Guillot, suppléant

8/Sacs poubelles 2016

La Communauté de Communes du Pays d'Orthe n'assurera plus le financement des sacs poubelles destinés aux familles. La Municipalité décide néanmoins de maintenir la distribution gratuite à tous les foyers St Lonnais. Cette mesure aura un impact financier de 1500 € environ sur le budget communal.

9/Courrier association St barthélémy

L'association St Barthélémy a sollicité la commune en vue d'engager des travaux de réfection de l'intérieur de l'Eglise. Elle a aussi fait part d'une éventuelle participation financière au coût des travaux. Après débat, il a été décidé, à l'unanimité, d'apporter une réponse favorable au lancement d'une étude de faisabilité de ce projet.

10/Questions et informations diverses

- Sur proposition de Madame Castéra il est envisagé d'étudier l'aménagement d'une aire de stationnement pour campings cars derrière le Mur à Gauche.

- Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour l'interdiction de la pratique du vélo et du skate dans le mur à gauche. Il est décidé de mettre en place des panneaux d'interdiction.

- Mayade prévue le 30 avril : l'apéritif sera offert aux « mayés » par la Municipalité.